

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°21**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Calais (Pas-de-Calais).

*Du 18 mars 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Calais (Pas-de-Calais).**

*Du 18 mars 2009*

NOR D E F G 0 9 5 0 6 5 1 A

---

*Références :*

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).  
Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 21.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Calais (Pas-de-Calais) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Fréthun (Pas-de-Calais) est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Fréthun exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

<b>BRIGADES TERRITORIALES</b>	<b>CIRCONSCRIPTION ACTUELLE</b>	<b>CIRCONSCRIPTION NOUVELLE</b>
Calais	Calais	(dissolution)
	Coquelles	
	Coulogne	
	Sangatte	
Fréthun	Bonningues-lès-Calais	Bonningues-lès-Calais
	Escalles	Calais
	Fréthun	Coquelles
	Nielles-lès-Calais	Coulogne
	Peuplingues	Escalles
	Saint-Tricat	Fréthun
		Nielles-lès-Calais
		Peuplingues
		Saint-Tricat
		Sangatte